



CGS - ADMISSIBILITÉ DES DÉPENSES

Les dépenses admissibles comprennent les frais médicaux raisonnables qui ne sont pas remboursés par un régime gouvernemental ou privé. Elles peuvent aussi comprendre les dépenses encourues à l'extérieur de votre province de résidence, les franchises, les quotes-parts et les montants qui dépassent les maximums couverts par le régime.

DÉPENSES COURANTES ADMISSIBLES

	Appareils et services médicaux*	<ul style="list-style-type: none"> • Aiguilles et seringues • Appareils auditifs • Appareils électroniques de surveillance cardiaque • Appareils respiratoires • Bandages herniaires • Béquilles • Climatiseurs (s'ils sont prescrits et requis pour le traitement d'un trouble chronique grave) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fauteuils roulants (sans les accessoires) • Fournitures d'alimentation en oxygène • Fournitures pour diabétiques • Fournitures pour stomisés • Frais pour les transfusions de sang • Honoraires d'un médecin • Implants cochléaires • Instruments électroniques de guérison osseuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Marchettes • Prothèses • Prothèses mammaires • Réparations pour des appareils admissibles au CGS • Synthétiseurs de la parole électroniques • Triporteurs • Yeux et membres artificiels
	Divers	<ul style="list-style-type: none"> • Frais liés aux chiens-guides 	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications dans la maison ou sur un véhicule pour les personnes handicapées 	<ul style="list-style-type: none"> • Primes des régimes de soins de santé et de soins dentaires (assurance privée)
	Médicaments	<ul style="list-style-type: none"> • Injections d'extraits hépatiques* • Injections de vitamine B12* • Insuline* • Médicaments pour arrêter de fumer* 	<ul style="list-style-type: none"> • Médicaments qui exigent une ordonnance ou médicaments qui exigent l'intervention d'un pharmacien, d'un praticien ou d'un médecin* 	<ul style="list-style-type: none"> • Médicaments pour le traitement de la fertilité • Vaccins • Vaccins contre la grippe
	Rééducation	<ul style="list-style-type: none"> • Langage des signes 	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture labiale 	
	Services diagnostiques*	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de laboratoire, tests radiologiques et radiographies à des fins de diagnostic 		
	Services de praticiens	<ul style="list-style-type: none"> • Acupuncteur • Audiologiste • Chiropraticien • Dentiste • Diététiste • Ergothérapeute • Homéopathe 	<ul style="list-style-type: none"> • Hygiéniste dentaire • Infirmier(ère) • Massothérapeute** • Naturopathe • Orthophoniste • Ostéopathe • Podologue ou podiatre 	<ul style="list-style-type: none"> • Préposé aux soins personnels • Psychiatre • Psychologue • Physiothérapeute • Thérapeute du sport • Travailleur social
	Services de transport pour des raisons médicales	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses liées au transport et aux repas, si le patient a besoin d'être transporté (inclut un accompagnateur, au besoin) 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais liés aux dons d'organe (patient et donneur), tels que les frais de transport et les repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais liés aux greffes de moelle osseuse (patient et donneur), tels que les frais de transport et les repas • Service ambulancier
	Soins dentaires (sauf le blanchiment des dents et les facettes à des fins esthétiques)	<ul style="list-style-type: none"> • Orthodontie • Prothèses dentaires • Services diagnostiques (radiographies) 	<ul style="list-style-type: none"> • Soins préventifs, tels que : <ul style="list-style-type: none"> - Application topique de fluorure - Examens de rappel - Polissage 	
	Soins en établissement (sauf la location de télévision et les frais de téléphone)	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de désintoxication • Établissement de convalescence 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement psychiatrique • Foyer de soins infirmiers • Hôpital 	
	Soins d'un préposé (si prescrits par un médecin)	<ul style="list-style-type: none"> • Services offerts à la maison, dans les centres de personnes âgées, les établissements de convalescence ou les foyers de groupe. 	Rembourse les frais de : <ul style="list-style-type: none"> - Préposé aux soins - Soins infirmiers - Soins de répit 	Rembourse les frais de : <ul style="list-style-type: none"> - Ménage de la maison - Préparation de la nourriture - Services de buanderie
	Soins de la vue	<ul style="list-style-type: none"> • Chirurgie oculaire au laser 	<ul style="list-style-type: none"> • Examens de la vue • Verres de contact 	<ul style="list-style-type: none"> • Verres et montures sur ordonnance

* Ordonnance requise

**pour les massages thérapeutiques seulement

™ Le symbole et le nom Croix Bleue sont des marques de commerce déposées de l'Association canadienne des Croix Bleue (ACCB), utilisées sous autorisation avec permis de Croix Bleue Medavie, un titulaire de licence indépendant de l'ACCB.

FLY-141 F 01/13



DÉPENSES COURANTES NON ADMISSIBLES

• Appareils à la maison :

- Air conditionné
- Déshumidificateur
- Humidificateur (sauf lorsque requis pour les machines CPAP)
- Purificateur d'air
- Ventilateur

• Chaussures (standards ou pour le sport)

• Équipement pour le sport, comme les tapis roulants

• Frais d'abonnement à un centre d'entraînement

• Frais d'adoption

• Frais pour rendez-vous manqués

• Massothérapie de type esthétique

- Massages aromathérapeutiques
- Enveloppements

• Médicaments en vente libre :

- Analgésiques
- Auxiliaires digestifs
- Crèmes et lotions
- Médicaments contre la toux et le rhume
- Médicaments pour les allergies
- Produits pour arrêter de fumer
- Régulateurs d'acidité
- Remèdes à base de plantes médicinales
- Vitamines

• Primes des régimes d'assurance vie et d'assurance salaire

• Cosmétiques et produits hygiéniques :

- Crèmes et lotions
- Crème solaire
- Dentifrice
- Liquide pour les verres de contact
- Maquillage

• Programmes de remise en forme (par exemple, programmes de perte de poids)

• Spas et saunas

• Suppléments alimentaires :

- Nourriture (sauf en cas d'alimentation entérale)
- Substituts de repas
- Vitamines et suppléments

• Systèmes d'alerte personnels (par exemple, alertes médicales de type « Lifeline »)

• Traitements à des fins esthétiques qui ne servent qu'à améliorer l'apparence :

- Augmentations
- Blanchiment des dents
- Élimination de tatouage
- Épilation au laser
- Injections au Botox
- Liposuction
- Remplacement des cheveux et accessoires (par exemple, prothèses et rallonges capillaires)

QUI EST ADMISSIBLE?

Les personnes à charge qui sont habituellement admissibles en vertu de vos garanties de soins de santé et de soins dentaires, ainsi que les personnes à charge considérées comme étant admissibles par l'Agence du revenu du Canada. Cela peut inclure des membres de la famille qui sont financièrement à la charge de l'adhérent et qui vivent avec l'adhérent à un certain moment de l'année, comme des parents ou des grands-parents. La définition des personnes admissibles pourrait aussi inclure votre enfant, vos petits-enfants, votre frère, votre soeur, que ce soit par le sang, par le mariage, par union de fait ou par adoption (si la personne est âgée de moins de 18 ans ou si elle souffre d'une déficience mentale ou physique).

La couverture peut varier selon le groupe.